

Sous les Arcades, une galerie commerciale ?

Joël Gautier, architecte honoraire, à propos du projet de fermeture des Arcades du Palais du commerce :

« Sur le plan architectural, fermer les arcades - même avec des parois vitrées - est une aberration. Ce n'est pas seulement un problème lié à une autorisation de l'Architecte des bâtiments de France, mais au respect du patrimoine et de la qualité du bâtiment dans son écriture architecturale et ses proportions.

Penserait-on fermer les arcades de la rue de Rivoli ou de la place

Vendôme à Paris ? Même si ces lieux sont de nature, d'espace et d'échelle urbaine différents, il y a lieu de se poser le problème de la fermeture des arcades en termes architecturaux, d'écriture et d'usage.

Faire référence au bâtiment de l'Aubette de Strasbourg, comme le fait l'adjoint à la sécurité, est une erreur de lecture architecturale et urbaine. En effet, l'Aubette, construit vers 1770 par Jacques-François Blondel et reconstruit un siècle plus tard après la guerre franco-

prussienne de 1870, avait une destination commerciale et culturelle, programme que le bâtiment a en partie conservé à la suite de sa récente restauration.

Ce n'est pas le cas du Palais du commerce, qui a toujours été un bâtiment entièrement exploité par un service public, avec seulement deux entrées sur la galerie et des heures d'ouverture limitées.

Au lieu de la réponse simpliste de fermeture, ne faudrait-il pas repenser l'ensemble du programme ? Et, avec

La Poste, propriétaire, transformer certains locaux du rez-de-chaussée en baux commerciaux ouverts sur la galerie et pourquoi pas sur la rue du Pré-Botté, au sud.

Ce changement de programme entraînerait une requalification et une valorisation des galeries. Mais ce projet, s'il devait voir le jour, devrait s'envisager dans le cadre élargi de ce secteur urbain en prenant en compte les rues adjacentes et la transformation future de l'axe est-ouest. »